



## Non paiement des l'allocation pour mon fils depuis un ans

Par **jena pierre brimant**, le **01/11/2018** à **11:22**

bonjour je suis monsieur brimant depuis un ans la caf ne me paye plus les allocations pour mon fils de 5 ans qui vie avec moi je me bat depuis tout ce temps j'envoie des mails qui reste sans reponses en suite il me demande de faire une demande de pension alimentaire je l'eur demander d'etre exampter decette demande il mon jamais repondus j'ai recus un mail d[https://legavox.fr/images/formulaire/bouton\\_image.gif](https://legavox.fr/images/formulaire/bouton_image.gif) j'ai fais cette demande au pres du tribunal mais ca prend beaucoup de tems d'avoir une reponse et je viens d'apprendre qui me feront pas le rapelle depuis un ans car je n'ai pas fais une DEMANDE DE PRESTATION COMPENSATOIRE AU TITRE DU DEVOIR DE SECOURS ENTRES EPOUX ceje suis suivie par une assistante social qui n'a jamais entendus parler de cette demande et meme une personne travaillant a la caf n'avais jamais entendus parler ce cette demande non plus je sais plus quoi faire je suis vraiment dans les problemes et je ne suis pas le seul dans ce cas la je vous supplie d'eeayer de me consseiller sur les demarches a effectuer pour qu'il me quer un sujet à votre question et de classer celle-ci dans le forum

SUJET :

non paiement des l'allocation pour mon fils depuis un ans

FORUM :

SOUS FORUM :

Merci de rédiger le texte de votre question ci-dessous

Mettre le texte sélectionné en gras Mettre le texte sélectionné en italique Souligner le texte

sélectionné Barrer le texte sélectionné Mettre le texte sélectionné en fluo Ajouter un lien

Ajouter une image Ajouter une citation Ajouter un smiley Ajouter un smiley Ajouter un smiley

Ajouter un smiley Ajouter un smiley Ajouter un smiley Ajouter un smiley Ajouter un smiley

Ajouter un smiley Ajouter un smiley Ajouter un smiley

regle ce qu'il me doivent je vous remercie par avance

Par **youris**, le **01/11/2018** à **13:36**

bonjour,

dans votre situation, il ne faut pas utiliser les mails, vous devez soit vous déplacer dans les locaux de la CAF, soit écrire les courriers en recommandé avec A.R., soit soumettre votre cas au médiateur de la CAF.

Salutations

Par **jodelariege**, le **01/11/2018 à 14:31**

bonjour ; je pense qu'il faut absolument faire cette demande de prestation compensatoire auprès de la mère et en cas d'impayé de la mère la CAF pourra engager une procédure de recouvrement de la pension "alimentaire"

l'idée est que la CAF (et nous tous par nos impôts ) ne doivent pas payer pour la défaillance /non participation de la mère aux charges de l'éducation de son enfant....

pourquoi demandez vous d'être exempté de la demande de pension alimentaire? la mère n'est plus en France? ou vous ne savez pas où elle habite?....

il est important de prendre rendez vous avec le service qui vous a envoyé le courrier :au moins là on connaîtra votre dossier et cette demande...

Par **jena pierre brimant**, le **02/11/2018 à 05:50**

merci pour vos reponses mais dans ma region tout les caf sont fermer il y a plus que des points relais caf ce sont des locaux avec de ordinateurs et des gens qui sont la pour aider les personnes qui ne savent pas ce servie d'un ordi je vais ecrire au mediateur de la caf de paris 14e

Par **jodelariege**, le **02/11/2018 à 09:20**

bonjour

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20841>

vous lirez que le médiateur peut être saisi après que vous ayez fait une réclamation à la CAF et que le blocage persiste.....si vous ne retournez pas voir un conseiller pour parler de votre problème il y a des chances que le médiateur vous y invite à le faire avant de vous recevoir...donc perte de temps....il faut suivre la procédure

les personnes qui vous reçoivent aux relais de la CAF ne sont pas des informaticiens mais des conseillers de la CAF

le problème restera le même :on vous demandera la preuve de vos démarches auprès de l'autre parent afin que celui ci participe aux frais de l'éducation de l'enfant. si l'autre parent est défaillant la CAF peut aider à récupérer ces frais.